Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260407-D2026_04_07_01-DE

COMMUNE

DE CALLAC

Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 7 Avril 2026

Convocation du :	*31 mars 2026*
Date d'affichage :	*31 mars 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026/04/07/01 — **Nomenclature 7.3**

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-François LE PEILLET, Maire.

Étaient présents :
Jean-François LE PEILLET – Cinthia CAMILO-AUFFRET – Jean-François COATRIEUX – Angélique RAFIGNON – Yves LANCIEN – Emilie BONINO – Bruno LEBRETON – Odile DUCHATEAU – Guillaume DELMAIRE – Eva VOLLEE – Richard PERRIN – Noëlle MADEC – Moulay DRISSI – Danielle HAMON – Benjamin TAGUET – Nicole SILVESTRE – Stéphanie LE CUN – Denise LARHANTEC – Benjamin BOUTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance Mme Eva VOLLÉE.

Objet : Finances : Souscription d'une ligne de trésorerie

M. Le Maire informe que par délibération en date du 21 juillet 2025, la commune avait contracté auprès du Crédit Mutuel de Bretagne une ligne de trésorerie sous forme de droits de tirage à hauteur de 200.000 €. Cette ligne de trésorerie n'a pas à ce jour été souscrite.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de contracter une ligne de trésorerie sur une période renouvelée et pour un montant légèrement supérieur. C'est pourquoi il est proposé de renouveler ce contrat de ligne de trésorerie, et ce pour un montant de 250.000 €.

A cet effet, quatre établissements bancaires ont été sollicités, trois ont fait une proposition.

Prêteur	*Index*	*Valeur de l'index au 01/04/2026*	*Marge*	*Taux final*	*Base en jours*	*Frais de dossier*	*Commission de non-utilisation*
Banque Postale	ESTER	1,93	1,030	2,96	360	250 €	0,210 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen
Caisse d'Épargne	ESTER	1,93	0,64	2,57	360	500 €	0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen
Crédit agricole	Euribor 3 mois	2,011	0,85	2,861	365	625 €	Pas de commission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des votants (3 abstentions : Mme LE CUN, Mme LARHANTEC et M. BOUTIER), de :
- **Retenir** la proposition émanant de la Caisse d'Épargne dans les conditions suivantes : Montant : 250.000 € - Durée : 12 mois - Taux : 2,57% - Frais de dossier : 500 euros
- **Autoriser** M. le Maire à signer la convention d'ouverture de crédits de trésorerie à intervenir entre la Caisse d'Epargne et la commune.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Eva VOLLÉE